



HAL
open science

Un dispositif de formation à distance pour former des formateurs dans le domaine des besoins éducatifs particuliers

Serge Thomazet, Idrissa Diop

► To cite this version:

Serge Thomazet, Idrissa Diop. Un dispositif de formation à distance pour former des formateurs dans le domaine des besoins éducatifs particuliers. T. Karsenti, R.-P. Garry, B. Abdelbaki, N. G. F. Balthazar & B. Fabienne La formation de formateurs et d'enseignants à l'ère du numérique, 4, Réseau international francophone des établissements de formation de formateurs (RIFEFF) / Agence universitaire de la Francophonie (AUF), pp.333-344, 2012, RIFEFF, 978-2-923808-10-9. hal-01109175

HAL Id: hal-01109175

<https://hal.science/hal-01109175>

Submitted on 25 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THEME : FORMATION

SOUS THEME : ?

Titre : Un dispositif de formation à distance pour former des formateurs dans le domaine des besoins éducatifs particuliers

Serge THOMAZET, Clermont Université, Université Blaise Pascal, EA 4281, ACTé, BP 10448, F-63000 Clermont-Ferrand, France

Idrissa DIOP, Clermont Université, Université Blaise Pascal, EA 4281, ACTé, BP 10448, F-63000 Clermont-Ferrand, France

Adresse électronique de correspondance : Serge.THOMAZET@univ-bpclermont.fr

Contexte du projet

Différentes instances internationales (OCDE, 2004, 2005; ONU, 1993; UNESCO, 2000) affirment la nécessité de scolariser les élèves à besoins éducatifs particuliers dans un cadre qui soit le plus ordinaire possible. Ce qui est, pour de nombreux pays, une nouvelle modalité de scolarisation des élèves handicapés, en difficulté ou malades a des conséquences très importantes en termes de formation. En effet, alors qu'auparavant, le projet était de former quelques enseignants spécialisés qui avaient pour mission de scolariser ces enfants dans des dispositifs spécialisés, il s'agit maintenant de former tous les enseignants à l'accueil de la différence en milieu ordinaire. La formation des enseignants et professionnels d'accompagnement peut se faire, au nord comme au sud, par un dispositif minimal en formation initiale, puis par un accompagnement de terrain apporté sous forme de conseil pédagogique ou en formation continue. Encore faut-il disposer des formateurs susceptibles d'assurer cette formation et cet accompagnement. C'est de ce constat d'un besoin de formation de formateurs qu'est né le projet que nous présentons ici de masters « scolarisation et besoins éducatifs particuliers » qui vise la formation d'experts susceptibles d'assurer des missions de formation, de conseil et d'accompagnement.

L'école inclusive, une priorité au nord comme au sud.

Cette approche de la scolarité des enfants¹ handicapés, en grande difficulté scolaire, décrocheurs, enfants des rues, ou encore présentant de problèmes de comportement est connue sous le nom d'école inclusive (Thomazet, 2006, 2009a, 2009b). L'école inclusive, est avant tout un principe (Meyer, 2010). qui affirme, pour les enfants à besoins éducatifs particuliers, le droit à l'école. Le principe de l'école inclusive a été adopté par la plupart des pays du monde, lors du forum mondial organisé par l'UNESCO à Dakar, chaque pays s'engageant à « faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux

¹ Afin de simplifier l'écriture, nous utiliserons « enfant » pour enfant, adolescent ou jeune adulte et « école » pour désigner toutes les structures scolaires ordinaires (école primaire, secondaire, collèges, lycée...).

qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme » et à « l'accueil des enfants qui ont des besoins spéciaux, issus de minorités ethniques défavorisées, de populations migrantes, de communautés éloignées et isolées ou qui viennent de taudis urbains et d'autres enfants exclus de l'éducation doit faire partie intégrante des stratégies pour atteindre l'objectif de l'enseignement primaire universel en 2015 » (UNESCO, 2000).

La mise en place de l'école inclusive pose des problèmes aussi bien aux pays du nord, dont l'orientation « inclusive », quelquefois entreprise depuis plusieurs décennies comme en Italie ou au Canada est encore loin d'être finalisée que pour les pays du sud, confrontés, entre autres, à un manque de moyens et d'expertise dans ce domaine. Cependant, concernant les pays du sud, les progrès actuels de la scolarisation de tous les élèves, même si tous les problèmes ne sont pas réglés, amènent à concevoir comme réaliste un investissement dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'école inclusive suppose la mise en place d'une scolarité, dans les écoles ordinaires, pour tous les enfants. Cette approche ne remet évidemment pas en cause l'existence de structures pour les soins ou la rééducation, par contre, elle pose l'école ordinaire comme le lieu de scolarisation, et en cela, contredit l'idée très courante qu'il faudrait ouvrir des établissements spécialisés pour ces enfants. Prenons quelques exemples pour montrer que l'école inclusive n'est pas une utopie aussi bien pour les pays du nord que pour ceux du sud !

- Ali a 12 ans. Aveugle de naissance, il est en dernière année d'école primaire. Il écoute les professeurs, et lorsque un document écrit doit être fait (évaluation, devoir, examen...) un autre élève ou un professeur copie sous sa dictée. En première année d'école primaire, Ali n'a pas assisté à l'enseignement de lecture, il en a profité pour apprendre le braille avec un professionnel spécialisé qui lui a donné quelques cours. Il peut maintenant lire les livres en braille et il espère surtout disposer l'an prochain d'un ordinateur portable avec un logiciel spécialisé qui lui permettra de « lire » l'écran grâce à des écouteurs. Cet ordinateur devrait lui permettre de faire sa scolarité secondaire sans difficulté et en étant autonome : il pourra même rendre seul des documents écrits en branchant son ordinateur sur une imprimante. Finalement, le plus difficile va être de convaincre les enseignants... qu'ils auront juste à faire leur travail d'enseignant !
- Esi est sourde. A 19 ans, elle espère rentrer l'an prochain à l'université. Comme pour Ali, le plus difficile tout au long de sa scolarité a été de convaincre les enseignants que sa présence ne posait pas de problèmes particuliers. Chaque début d'année, un conseiller est venu aider les professeurs pour trouver la meilleure place pour Esi : pas trop loin du tableau pour qu'elle puisse bien voir, mais aussi dans une position qui lui permette de voir les autres élèves sans avoir trop à se retourner. Les professeurs doivent suivre quelques règles simples : ne pas parler en lui tournant le dos ! ou encore écrire au tableau les mots nouveaux ou importants... parions que ces règles sont susceptibles d'aider bien d'autres élèves qu'Esi.
- Rafi a conservé les séquelles d'un accouchement difficile : son cerveau a manqué d'oxygène et plusieurs zones sont lésées. Rafi marche mal, mais surtout présente des grosses difficultés d'apprentissage. Agé de 7 ans, Rafi est cependant capable d'apprendre, à son rythme et dans un cadre adapté (il peut difficilement rester assis pendant de longues heures). Lors d'une réunion rassemblant l'inspecteur de l'éducation, le maire de la commune, les parents, le directeur de l'école, il a été décidé d'ouvrir dans l'école du quartier où habite Rafi un dispositif spécialisé qui pourrait lui permettre ainsi qu'à 5 autres enfants d'être scolarisé. Une enseignante volontaire a été

nommée sur cette classe après avoir bénéficié d'une formation. Rafi partagera son temps entre une scolarisation dans le dispositif spécialisé, pour l'apprentissage du Français et des mathématiques notamment, une classe ordinaire pour le chant et les arts, et des temps de rééducation avec un kinésithérapeute.

Former des experts, susceptibles d'assurer des missions de formation, de conseil et d'accompagnement

La mise en place de l'école inclusive nécessite de former tous les enseignants, de la maternelle à l'université, ainsi que les professionnels chargés de leur accompagnement médico-éducatif. Pour ce faire, nous nous proposons de former des formateurs susceptibles d'intervenir à la fois en formation initiale, en formation continue et pour le montage de projets individualisés sur le terrain. En d'autres termes, c'est la formation de conseillers-experts que nous proposons de mettre en place, au niveau master par un dispositif innovant sur plusieurs points :

- L'objectif habituel des formations spécialisées est de former des enseignants spécialisés qui auront pour mission de scolariser les enfants à besoins éducatifs particuliers. La formation que nous ouvrons vise à former des professionnels susceptibles d'accompagner un établissement ou un dispositif dans ses évolutions vers des pratiques inclusives. L'avantage, pour les pays du nord comme pour ceux du sud, est de permettre l'accès à l'école ordinaire de tous les enfants et adolescents plutôt que de former quelques spécialistes en charge de ces enfants dans des structures spécialisées. Cette priorité donnée à la formation des enseignants est conforme aux recommandations de l'UNESCO (2009), de l'OCDE (2007) et de la communauté européenne (EADSNE, 2011) ;
- Là où la formation est habituellement massivement positionnée en psychologie, médecine ou sociologie, nous proposons une formation en science de l'éducation, ancrée sur les pratiques de terrain, utilisant les savoirs fondamentaux des sciences de référence en appui (psychologie clinique, psychologie cognitive, sociologie de la décision...). L'avantage est ici d'aider très concrètement les professionnels à agir dans des situations liées à l'éducation.
- Là où la formation est habituellement partitionnée dans différents secteurs (éducation, santé, social...), nous proposons une formation ouverte à tous les professionnels concernés, avec le but affiché de leur apprendre à travailler ensemble.
- La formation universitaire de haut niveau exclue le plus souvent des professionnels chevronnés, aux compétences reconnues, mais ne possédant pas de cursus universitaire. Nous souhaitons pouvoir proposer à ces personnes la possibilité d'accéder à la formation sans condition de diplôme. Le dispositif de recrutement des étudiants devra cependant se charger de s'assurer de la capacité des étudiants à suivre un cursus de niveau master ou équivalent.
- enfin, dans le domaine complexe des besoins particulier et de l'école inclusive, il serait important de disposer d'un cadre international permettant de croiser les théories et les pratiques. Notre objectif sera de construire une formation construite, mise en œuvre et évaluée avec des logiques plurielles.

Un master a ouvert à la rentrée 2011 en France

Le master « Scolarisation et besoins éducatifs particuliers » a ouvert à la rentrée 2011 à l'université Blaise Pascal. Il propose un public d'enseignants, éducateurs, médecins,

conseillers pédagogiques, cadres de l'éducation nationale ou du secteur médico-social ou d'autres personnes souhaitant acquérir une connaissance approfondie de l'école et de ses pratiques en direction des élèves à besoins éducatifs particuliers et souhaitant se qualifier au niveau master 2.

Son objectif est de former des spécialistes de l'accueil des publics à besoins éducatifs particuliers en milieu ordinaire. Les étudiants ainsi formés sont capables d'occuper des emplois de formateurs, conseillers ou cadres susceptibles d'exercer :

- Une fonction de formateur ou de conseiller dans les écoles de formations d'enseignants, d'infirmières, d'éducateurs...
- Une fonction de spécialiste de la pédagogie, susceptible d'aider les enseignants sur la mise en œuvre d'enseignements adaptés (différenciation pédagogique, didactiques, etc...).
- Une fonction de conseiller en formation continue pour aider tous les professionnels (enseignants, éducateurs) à agir dans une logique d'école inclusive.
- Une fonction de conseiller ou de cadre permettant d'aider un établissement (école, collège, lycée...), une zone administrative (circonscription, ...) à mettre en place une politique inclusive.

L'organisation de la formation est pensée pour des personnes en formation continue.

Organisation de la modalité « présentiel » :

- 175 heures de cours en présentiel pour le M1 et 180 heures de cours en présentiel pour le M2 sous la forme de 6 semaines de formation en présentiel pour chaque année, réparties sur l'année scolaire
- Une formation à distance de 40 heures en M1 et 219 heures en M2 avec l'aide d'une plateforme innovante.
- Un stage d'une durée de 100 heures minimum, sur le lieu d'exercice, dans un établissement scolaire, un service spécialisé en France ou à l'étranger

La formation devrait ouvrir en 2012, sous un régime de formation ouverte et à distance (FOAD) et s'insérer dans le consortium que nous présentons ci-après.

Tableau 1 : enseignements du M1

S1		S2	
UE 1	Connaissance des institutions	UE 7	Méthodologie de la recherche
UE 2	formation et apprentissage : les sciences de référence	UE 8	Francophonie et perspectives internationales
UE 3	Eduquer et former : sciences de l'éducation, didactiques professionnelle et disciplinaire	UE 9	Analyse de l'activité professionnelle : enseignement et accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.
UE 4	analyse des besoins particuliers des élèves	UE 10	Pratiques professionnelles, stage, recherche
UE 5	scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : quels métiers ?	UE 11	Option de spécialité obligatoire
UE 6	Option de spécialité obligatoire		

Tableau 2 : Enseignements du M2

Semestre 3		Semestre 4	
UE 1	Scolarisation des élèves à BEP, approches plurielles	UE7	Les élèves en difficulté à l'école et au collège
UE 2	Processus d'apprentissages, troubles spécifiques des apprentissages.	UE8	Motivation et estime de soi, pistes d'action
UE 3	Partenariats et conseil	UE9	Projets, accompagnement et autonomie
UE 4	Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers	UE10	Travaux d'étude et de recherche, Mémoire
UE 5	Travaux d'étude et de recherche	UE11	Option de spécialité obligatoire
UE 6	Option de spécialité obligatoire		

Au Sénégal : un projet similaire

Le Sénégal est signataire du cadre d'action rédigé dans le cadre de l'UNESCO à Dakar en 2000. La prise en compte des enfants à besoins éducatifs particuliers devient donc incontournable et prend une forme particulière du fait de la nécessaire prise en compte d'enfants des rues et d'enfants talibés présents en grand nombre notamment à Dakar. L'éducation de ces enfants est un droit fondamental, un préalable surtout pour tous les pays en voie de développement, en vue de répondre aux nombreux défis auxquels ils font face. Elle est un investissement indispensable au progrès économique et un facteur important des changements familiaux et sociétaux.

Le Sénégal reconnaît l'importance de la formation des enfants à besoins éducatifs particuliers, en proclamant en 2001 dans sa Constitution le droit à l'Education Pour Tous, après que l'Assemblée Nationale ait ratifié la Convention relative aux Droits de l'Enfant le 30 juillet 1990. Il est également important ici de rappeler que le Sénégal a participé à la Conférence Mondiale sur l'Education à Jomteim (1990) et à la Conférence de Salamanque (1994). C'est ce qui explique aujourd'hui le fait que beaucoup d'ONG et d'associations communautaires interviennent au Sénégal dans le domaine du handicap, nous pouvons citer : UNICEF, Save the Children Suède, Plan/Sénégal, Aide et Action et handicap international. Ce dernier intervient plus à Ziguinchor avec les victimes des mines, en matière de réadaptation, qu'ailleurs dans le pays. Pour ce qui est des associations communautaires, nous avons l'Association des Handicapés Moteurs du Sénégal, l'Association des Déficiants Visuels, le Conseil pour la Réintégration et l'Intégration des Personnes Handicapées (CORIPH).

Mais cette éducation adaptée, même si elle est un droit pour l'enfant à besoins éducatifs particuliers et un devoir pour l'école, n'est ni simple ni courante. Car, il a été constaté au Sénégal que l'un des obstacles majeurs de cette éducation est le professionnel, qui la trouve difficile voire inquiétant et avance souvent un manque de formation et d'information pour justifier son refus d'accueillir des enfants différents. Aujourd'hui, il existe de véritables carences en la matière au Sénégal. Et pour reprendre Gardou : *« C'est une aberration de croire que tout cela relève de la génération spontanée et du bon cœur... Non, cela se prépare »* (Gardou, 2005). Il faut préparer tous les enseignants en amont (EFI, FASTEF) à l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers mais aussi des professionnels (psychologues, Educateurs spécialisés, les Assistantes sociales, les accompagnants, les médecins...) qui interviennent dans ce domaine d'où l'importance de ce Master.

... et ailleurs !

A la suite du 4ème colloque du RIFEFF, de nombreux établissements universitaires ont fait état de projets similaires ou montré leur intérêt pour l'ouverture d'un tel master : l'Algérie, le Canada (Québec), la Côte d'Ivoire, le Liban, le Niger.

Un consortium, pour un cursus mutualisé

La présence d'un tel master dans l'offre de formation de nos universités nous semble un atout majeur pour répondre aux demandes des étudiants et aux besoins de nos systèmes éducatifs et sociaux. Cependant, il est difficile, pour une université de disposer des compétences pour offrir seule une formation qui prenne en compte les besoins de catégories d'enfants très différents, de difficultés de comportement (plutôt visibles au Nord) aux enfants des rues ou talibés (présents au Sud). Aussi nous proposons de fédérer les universités qui souhaitent ouvrir une telle formation dans un consortium permettant à la fois une mutualisation des moyens et un transfert de compétences.

Nos objectifs prioritaires seraient :

- **Monter un programme pédagogique commun.** Ce programme pourrait comprendre des enseignements communs (par exemple sur les compensations des troubles de la vision : comment placer les enfants dans la classe, comment écrire au tableau pour faciliter la lecture de ces enfants, comment gérer une classe hétérogène...) et spécifiques aux différents pays (par exemple : la situation des enfants talibé au Sénégal).
- **Construire une structure commune,** par la mise en place d'une forme similaire (temps de présentiel, organisation des UE) facilitant la mobilité des étudiants et la collaboration des formateurs.
- **Construire une plateforme pédagogique commune,** permettant la mutualisation des ressources.

Le master déjà existant en France peut être une base de travail pour l'élaboration de ce projet commun, mais il n'est en aucun cas un modèle. Le premier travail du consortium sera de se mettre d'accord sur un projet réellement commun puis de bâtir une formation qui corresponde aux besoins de tous. Dans le nouveau contexte de la mondialisation en général et dans le cadre du LMD en particulier, les arguments sont nombreux à l'appui de ce projet :

- Mutualisation des compétences pédagogiques et d'ingénierie induisant une réduction de durée et de coût pour la réalisation de l'entrée dans le LMD.
- Accroissement de la mobilité des titulaires du master, des étudiants et des enseignants-chercheurs ;
- Pour les pays du Sud, une meilleure intégration régionale et internationale surtout sur un domaine comme « les besoins éducatifs particuliers » qui nécessite une expertise et n'apparaît pas toujours comme une priorité politique et sociale, face à beaucoup d'autres domaines ;
- Mise en commun des ressources et élaboration d'un programme et diplôme communs avec une garantie de qualité liée à la présence d'une communauté très conséquente d'experts ;
- Développement de synergies en études et recherches sur les métiers de la formation car le niveau master est un passage obligatoire ;
- Réponse francophone, totalement mutualisée, à des besoins ressentis dans tous les pays confrontés aux exigences de la société du savoir.

Un dispositif de formation à distance

La formation à distance est centrale dans le projet que nous souhaitons monter.

D'une part parce qu'elle facilite l'accès à la formation aux professionnels en exercice, qui n'ont qu'exceptionnellement la possibilité de disposer d'un congé pour se former. Les professionnels sont, de notre point de vue un public privilégié de la formation que nous souhaitons ouvrir, ils ont une bonne connaissance de leur métier, nous leur offrons la possibilité d'une spécialisation dans le domaine des besoins éducatifs particuliers.

Parce qu'elle facilite la formation des étudiants résidant loin des centres de formation. Permettre l'accès à la formation des étudiants résidant dans toutes les régions est nécessaire pour disposer d'expert sur l'ensemble d'un territoire

La distance permet aussi une mise en synergie des dispositifs de formation, notamment, tel que prévu dans notre projet, lorsqu'un cadre commun facilite la mutualisation de contenus et d'enseignements entre universités. La mutualisation de certains contenus est nécessaire dans le domaine des besoins éducatifs particuliers, car les champs d'expertises sont particulièrement vastes.

Par ailleurs, la mutualisation des enseignements va permettre aux étudiants de disposer d'une offre de formation élargie, notamment par le partage des UE Optionnelles et des terrains de stage. Mais le cadre commun que nous pensons construire devrait aussi permettre d'aller plus loin par la mise en place de travaux collaboratifs engageant des étudiants issus de différentes universités et d'échanges sur les contenus par l'intermédiaires d'outils asynchrones (blogs, wiki, forums).

De plus, la mise en place d'un dispositif de formation à distance conséquent va s'avérer déterminant pour le fonctionnement du consortium, il va faciliter les échanges entre formateurs, par exemple en permettant le travail sur des outils mutualisés ou encore les échanges entre responsables d'une même unité d'enseignements dans les différentes universités.

Enfin, la conception d'un réel dispositif de formation à distance, mettant en synergie les dispositifs élaborés par les différentes universités participantes doit permettre le pilotage des dispositifs de formation par un collectif d'experts internationaux qui seront garants de la qualité des formations et des diplômes.

Conclusion

La mise en place du consortium que nous avons présenté doit relever trois défis. Un défi légal, en permettant à des universités contraintes par des cadres administratifs différents de collaborer, un défi pédagogique, car il faudra construire un cadre et un référentiel commun de formation et enfin un défi technique, car il nous faut construire un dispositif de formation à distance permettant la cohabitation et la collaboration des différentes formations. Le projet est donc ambitieux, mais à la mesure des enjeux, de nombreux enfants et adolescents handicapés ou en grande difficulté sont exclus de l'école et donc de la société alors que des dispositifs qui ont montré leur efficacité devraient leur permettre une scolarité en milieu ordinaire.

Bibliographie

EADSNE. (2011). *Teacher Education for Inclusion*. Document consulté de <http://www.european-agency.org/agency-projects/teacher-education-for-inclusion>.

Gardou, C. (2005). Le handicap en milieu scolaire. *PortailHandicap*.

- Meyer, H. D. (2010). Culture and Disability: Advancing Comparative Research. *Comparative sociology*, 9 (2), 157-164.
- OCDE. (2004). *Équité dans l'enseignement. Elèves présentant des déficiences, des difficultés et des désavantages sociaux*. Paris: OCDE.
- OCDE. (2005). *Elèves présentant des déficiences, des difficultés et des désavantages sociaux*. Paris: OCDE.
- OCDE. (2007). *No more failures: Ten steps to equity in education*. Paris: OECD
- ONU. (1993). *Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées*. New-York: United Nations.
- Thomazet, S. (2006). De l'intégration à l'inclusion. Une nouvelle étape dans l'ouverture de l'école aux différences. *Le Français Aujourd'hui* (152), 19-27.
- Thomazet, S. (2009a). *De l'intégration à l'école inclusive*. Communication présentée au Deuxième université d'été, Trisomie France, Agen.
- Thomazet, S. (2009b). From integration to inclusive education : does changing the terms improve practice ? The situation in France and Québec. *International Journal of Inclusive education*, 13 (5), 1-11.
- UNESCO. (2000). *L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs. Cadre d'action de Dakar*. Paris: UNESCO.
- UNESCO. (2009). *Policy Guidelines on Inclusion in Education*. Paris: UNESCO.